Annexe 4: Travail de master: schéma

ENONCE THEORIQUE DE MASTER

1. Professeur·e responsable de l'énoncé théorique

Tout·e professeur·e ENAC, incluant tous les professeur·e·s SAR qui ont une croix dans la colonne de cette fonction (*Annexe 1*).

Le·la professeur·e responsable de l'énoncé théorique fait obligatoirement partie du groupe de suivi du projet de master, soit comme directeur·trice pédagogique, soit comme professeur·e.

** Les professeur·es hôtes sont exclu·e·s du PDM.*

EVALUATION DE L'ENONCE

1. Professeur·e responsable de l'énoncé théorique
2. Observateur·trice

Le·la professeur·e responsable de l'énoncé théorique est responsable de la note.
L'observateur·trice est l'autre professeur·e du groupe de suivi. Il·elle s'assure du bon déroulement de l'examen.

PROJET DE MASTER

1. Directeur·trice pédagogique

Les professeur·e·s SAR qui ont une croix dans la colonne de cette fonction (voir *Annexe 1*).

2. Professeur·e

Tout·e professeur·e ENAC, incluant tous les professeur·es SAR qui ont une croix dans la colonne de cette fonction (*Annexe 1*).
Un de ces deux professeur·es est architecte.

3. Maître EPFL (Mentor·e)

Tout·e enseignant·e EPFL (assistant·e, assistant·e-doctorant·e, professeur·e –"ordinaire", "associé·e", "assistant·e", "titulaire" ou "MER" – collaborateur·trice scientifique), au bénéfice d'un contrat à l'EPFL durant toute la durée du projet de master.

** Les professeur·es hôtes sont exclu·es du PDM.*

EVALUATION DU PROJET

1. Professeur·e (Directeur·trice pédagogique)
2. Professeur·e
3. Candide_1
4. Candide_2

Un·e candide est un·e professeur·e SAR désigné·e par la coordination (tous les professeur·e·s de l'*Annexe 1*).

5. Expert·e extérieur·e

Choisi·e, nommé·e par la section et affecté·e par la coordination.

*** Le·la Maître EPFL (Mentor·e) participe à l'examen oral de l'étudiant·e. Il·elle peut assister, d'entente avec le·la Directeur·trice pédagogique, aux délibérations à huis clos.